

**N° 15/6.17**

**[PREAVIS N° 15/4.17](#)**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 140'000.00 POUR LA RENOVATION DE LA PLACE DE JEUX DU TEMPLE**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie le mercredi 12 avril 2017 à l'Hôtel-de-Ville, en salle Henri-Perregaux. Composée de Mmes et MM. Françoise ADLER, Sylvain BOLLIGER, Brigitte COENDOZ, David GUARNA, Rose NGO PEM LISSOUG, Sylviane TRUDU et de la soussignée, Katia CID, présidente-rapporteur, elle a été reçue par M. Jean-Jacques AUBERT, municipal en charge du Dicastère Infrastructures et gestion urbaine, accompagné de M. Alain JACCARD, chef de service.

Après un résumé du préavis par le Municipal responsable, le chef de service a complété les informations par des aspects plus techniques. Tous deux ont ensuite répondu aux questions. La commission a délibéré dans la foulée et s'est rapidement mise d'accord pour appuyer les conclusions proposées par la Municipalité.

Le préavis de la Municipalité est suffisamment complet pour ne pas être repris ici.

## **1 DISCUSSION**

- Le bateau réalisé principalement en bois, est un jeu ludique qui a fait ses preuves.
- Le budget prévu initialement était de CHF 200'000.00, mais le coût a pu être ramené à CHF 140'000.00 selon le préavis déposé.
- Le fabricant est la Société A-Z SA à Lugano. Il s'agit de la même société qui a réalisé les jeux actuels.
- Le revêtement de sol de la place de jeux sera coulé dans la surface existante. Sa qualité sera similaire à la dernière place de jeux de Beausobre ou des Charpentiers.
- Comme les aménagements et les emplacements restent inchangés, ces travaux sont considérés comme des travaux de remise en état, et sont par conséquent, mineurs.
- Point 4 – 2<sup>e</sup> paragraphe : le banc en béton actuel sera remplacé par un banc pour personnes âgées. Quelles caractéristiques le différencient d'un banc classique ? Il sera plus haut avec un arceau supplémentaire en son centre. Il sera en métal avec un plateau en bois.
- L'emplacement du banc, sous l'arbre, permettra de protéger ses utilisateurs du soleil.
- Un seul banc sera remplacé, celui situé derrière l'arbre. Les autres seront conservés.
- Qu'est-il prévu pour l'évacuation des anciens jeux ? Les jeux démontés seront amenés à la récupération et triés.

- Est-il possible d'agrandir la zone de jeux, du côté lac, en simple zone verte ? Non, ceci n'est pas prévu, entre autres pour des raisons de sécurité, la route se trouve trop à proximité. La météo étant irrégulière, le terrain serait impraticable après une forte pluie. D'autres emplacements sont prévus à Morges pour des jeux sur gazon.
- L'eau de la fontaine est potable et à disposition du public.
- Une partie des structures sont en toise métallique. Il sera possible de ne changer que la pièce en zinc et conserver le reste.
- Les nouveaux éléments respectent les normes de sécurité de la SUVA et les normes ISO.
- Les prix pour les différents jeux ont été comparés entre plusieurs fournisseurs et sont sensiblement identiques. Il est toutefois plus rentable de conserver le même fournisseur, constructeur, puisqu'il peut ainsi fournir des pièces de rechange adaptées.
- Les toilettes sont fermées en hiver. N'étant pas chauffées, elles sont mises hors gel et par conséquent ne sont pas utilisables.
- Les travaux sont prévus cet automne pour une durée de trois semaines à un mois.

## 2 CONCLUSION

La discussion à l'interne a confirmé la nécessité de maintenir disponible et en état la place de jeux du Temple : située au centre-ville, c'est la seule place de jeux qui soit fermée, permettant une plus grande liberté et sécurité aux familles. De plus, les capacités d'amortissement du revêtement des zones de chute s'étant passablement détériorées au fil du temps, il est impératif, pour la sécurité des enfants, de remettre cette place de jeux aux normes.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur

Katia Cid